

AVIS DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP HELION SEPTIM III
Adresse : 17, rue du Libéria - 1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 27 février 2025, d'agrèer la constitution du fonds commun de placement dénommé FCP HELION SEPTIM III, promu à l'initiative de la société de gestion HELION CAPITAL et la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP obligataire
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinars chacune
Référence de l'agrément	: Agrément n° 02-2025 du 27 février 2025
Durée de vie	: 07 ans
Gestionnaire	: HELION CAPITAL
Dépositaire	: BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: HELION CAPITAL
Distributeur	: HELION CAPITAL